

intervention thérapies alternatives



Prenez une photo de ce document dûment complété grâce à l'appli de la Mutualité Partena (disponible sous iOS et Android) et envoyez-la-nous.

Ou déposez le document dûment complété en agence. Vous pouvez aussi l'adresser à :

Mutualité Partena, Sluisweg 2 bte 1 - 9000 Gent

Davantage d'informations: www.partena-mutualite.be

La Mutualité Partena

rembourse 10 euros par séance d'acupuncture, d'ostéopathie, de chiropraxie, d'homéopathie, de mésothérapie, de thérapie par ondes de choc, de thérapie manuelle et de réflexologie, avec un maximum de 60 euros par année calendrier.

Les différentes spécialités peuvent être combinées, dans les limites du plafond global d'intervention.

Comment bénéficier du remboursement pour l'acupuncture, la chiropraxie, l'homéopathie, la mésothérapie, la thérapie par ondes de choc, la thérapie manuelle et la réflexologie?

- Faites compléter le document par le praticien.
- Prenez une photo de ce document dûment complété grâce à l'appli de la Mutualité Partena et envoyez-la-nous.
Ou renvoyez le document dûment complété à l'adresse mentionnée ci-dessus, ou encore remettez-le à votre agence locale.

Comment bénéficier du remboursement pour l'ostéopathie?

- Demandez 'l'attestation type ostéopathie' au praticien.
- Prenez une photo de l'attestation grâce à l'appli de la Mutualité Partena et envoyez-la-nous.
Ou renvoyez l'attestation à l'adresse mentionnée ci-dessus, ou encore remettez-le à votre agence locale.

Des soucis par rapport à vos frais médicaux ?

Medicalia commence là où les autres assurances santé s'arrêtent. Vous bénéficiez par année d'affiliation de remboursements jusqu'à 1.500 euros pour vos frais médicaux, hors périodes d'hospitalisation. Pour des thérapies alternatives le remboursement est jusqu'à 600 euros. Ainsi, les consultations chez un chiropracteur, acupuncteur, ostéopathe et homéopathe par exemple, restent abordables. Consultez les modalités de remboursement sur www.partena-mutualite.be/medicalia

Coordonnées du client ou vignette	
Année pendant laquelle le traitement a eu lieu:	Vignette

A compléter par le praticien (ou attestation de l'ostéopathe)			
date traitement	honoraires	nature du traitement	cachet du praticien
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Codes de nomenclature : ostéopathie : **807122** ; chiropraxie : **807133** ; acupuncture : **807144** ; autres : **807155**

